



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2022
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

25-28 avril 2022

**Suivi et examen des résultats du financement
du développement et des moyens de réaliser
le Programme de développement durable
à l'horizon 2030**

Financement du développement durable

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note, dans laquelle sont exposées les principales conclusions formulées par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport sur le financement du développement durable pour 2022 (*Financing for Sustainable Development Report 2022*), dresse un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées concernant le financement du développement. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par plus de 60 de ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses. Il examine la situation économique mondiale et ses conséquences pour le développement durable, le financement et le développement durables tenant compte du risque, les progrès réalisés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et les questions de données pertinentes.



I. Vue d'ensemble et messages clés

1. En mars 2021, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a mis en garde contre le risque de voir l'écart se creuser entre certains groupes de pays et de perdre ainsi une décennie en matière de développement durable. Aujourd'hui, à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce risque est devenu une réalité. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant va rester inférieur aux niveaux de 2019 dans 20 % des pays en développement. Cela représente un grave recul dans la réalisation des objectifs de développement durable, avec pour conséquences 77 millions de personnes supplémentaires vivant dans des conditions d'extrême pauvreté en 2021 ainsi qu'une augmentation spectaculaire des inégalités.

2. Il est possible que l'écart entre les pays se creuse davantage dans les mois et les années à venir. Les tensions géopolitiques mondiales actuelles rendent l'incertitude encore plus vive : les conflits font flamber les prix des produits de base, ce qui accroît la volatilité des marchés financiers ainsi que les risques de détérioration de la situation économique. En raison du durcissement des conditions de financement dans le monde en réponse à l'inflation croissante, davantage de pays seront menacés de surendettement. Par ailleurs, l'inégalité en matière de vaccination reste élevée : le nombre de doses de vaccin administrées pour 100 personnes dans les pays les moins avancés s'élève à 23,9 à peine, alors qu'il est de 147,4 dans les pays développés. Les changements climatiques vont, en outre, continuer d'aggraver les difficultés de financement, en particulier dans les pays vulnérables.

3. La « grande fracture financière » est l'un des facteurs clés de l'écart grandissant entre les pays. Les pays développés ont emprunté des sommes records à des taux d'intérêt extrêmement faibles afin de soutenir leurs économies et leurs citoyens durant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et d'investir dans le relèvement. Malgré le soutien de la communauté internationale, les pays pauvres ont été limités par des contraintes budgétaires dans leur lutte contre la pandémie. À la suite du ralentissement de l'ensemble des activités économiques, les recettes fiscales ont décliné et de nombreux pays ont dû redéfinir leurs priorités en matière de dépenses et les réduire dans des domaines d'importance stratégique pour la réalisation des objectifs de développement durable, tels que l'éducation et les investissements publics.

4. Cette situation perdurera tant que la communauté internationale n'inversera pas la tendance. Dans son rapport sur le financement du développement durable pour 2022 (*Financing for Sustainable Development Report 2022*), le Groupe de réflexion interinstitutions présente ses recommandations pour améliorer l'accès des pays en développement au financement afin de faire face à la crise et de réaliser des investissements productifs dans le relèvement, l'action pour le climat et la réalisation des objectifs de développement durable. Il est ressorti de son analyse trois messages clés, sur lesquels s'appuient les recommandations relatives à tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il est possible de les résumer ainsi :

a) Premièrement, il est nécessaire de trouver des solutions urgentes aux déficits de financement et à l'augmentation des risques d'endettement, notamment en mobilisant des ressources à partir de toutes les sources de financement disponibles et en veillant à ce que ces ressources soient bien utilisées. Compte tenu des possibilités restreintes de mobilisation de ressources nationales supplémentaires à l'heure actuelle, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour honorer ses engagements officiels au titre de l'aide publique au développement (APD) et favoriser

l'accès au financement durable à long terme. Il convient, pour ce faire, de renforcer le système des banques de développement et de prendre des mesures pour réduire les coûts traditionnellement élevés des emprunts souverains auxquels sont confrontés les pays en développement sur les marchés internationaux, en accordant, par exemple, des garanties partielles et en améliorant l'écosystème d'information, tout en limitant les risques au niveau national. L'augmentation des risques d'endettement doit être contrôlée i) en veillant à la mise en œuvre plus rapide du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et de son extension, ii) en envisageant des mécanismes susceptibles d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, tels que des échanges de créances, et iii) en s'efforçant de trouver une solution plus globale ;

b) Deuxièmement, tous les flux de financement doivent converger vers le développement durable. La pandémie a confirmé que les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement sont liées. Elle a mis en avant la nécessité de s'attaquer de front aux changements climatiques et aux inégalités afin de préserver les perspectives économiques. La croissance économique pourra alors aider à financer l'action sociale et environnementale. Cela nécessitera notamment d'adapter les politiques fiscales, de lutter contre le verdissement d'image, d'encourager le financement de l'action climatique et de revoir les motivations du système financier international ;

c) Troisièmement, une plus grande transparence et des informations de meilleure qualité permettront aux pays de mieux gérer les risques et de réaliser de meilleurs investissements. Des données de meilleure qualité sont, en effet, nécessaires non seulement pour permettre le suivi et déterminer les responsabilités, mais aussi pour soutenir le secteur public dans sa planification et le secteur privé dans sa prise de décision. Cependant, des lacunes subsistent en ce qui concerne la densité et la qualité des données, et l'on observe toujours des contrastes saisissants entre les pays développés et les pays en développement. Les nouvelles technologies et la transformation numérique peuvent permettre de réduire les écarts dans tous les domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba. Malgré les efforts et les avancées considérables qui, comme le montre la présente note, ont été réalisés, certains secteurs de la finance publique et privée n'ont pas encore pleinement profité des progrès technologiques, notamment dans les domaines abordés ici, comme l'échange de renseignements internationaux en matière fiscale, la transparence en matière de financement de la dette, le rôle des agences de notation, et l'élaboration de mesures et d'indicateurs allant au-delà du PIB.

II. La conjoncture économique mondiale et ses incidences sur le développement durable

5. Alors que la pandémie s'éternise et que de nouveaux risques apparaissent, les perspectives économiques mondiales demeurent très fragiles. Au début de l'année 2022, l'Organisation des Nations Unies (ONU) prédisait que la croissance mondiale retomberait à 4 % en 2022 après avoir effectué un rebond de 5,5 % en 2021. Il est difficile de faire des prévisions à l'heure actuelle en raison du conflit militaire en Ukraine et de l'aggravation des risques géopolitiques, de l'engorgement prolongé de l'approvisionnement, des pressions inflationnistes élevées et d'un possible durcissement des conditions financières mondiales. Un rebond de l'épidémie menace également les perspectives de croissance de nombreux pays.

6. Les autorités monétaires sont contraintes de faire des choix politiques difficiles dans une situation compliquée. Avant même la dernière flambée des prix mondiaux du pétrole et de l'alimentation due aux événements géopolitiques, de nombreuses

banques centrales avaient cédé devant les pressions inflationnistes accrues et adopté des orientations plus strictes en matière de politique monétaire. Cependant, un brusque durcissement des conditions financières mondiales, aggravé encore par la possibilité d'une nouvelle « ruée vers les titres de qualité », pourrait entraîner un ralentissement de la croissance ainsi que des corrections brutales des marchés, ce qui déboucherait sur d'importantes sorties de capitaux dans les pays en développement et sur une hausse soudaine des coûts du service de la dette. Une telle évolution raviverait certainement les inquiétudes concernant la soutenabilité de la dette ainsi que les risques de surendettement, sauf peut-être pour certains exportateurs de produits de base, et pourrait pousser les gouvernements à adopter des politiques budgétaires plus strictes, brisant un peu plus l'élan de la croissance.

7. Les risques croissants de détérioration de l'économie mondiale renforcent la possibilité d'une décennie perdue de développement durable, comme l'a souligné le *Financing for Sustainable Development Report 2021*. Le relèvement après la pandémie a été moins efficace dans les pays en développement, comme le montrent les pertes de production, qui sont plus importantes que les projections d'avant la pandémie ne le prévoient. Une vaccination de la population plus lente, un marché du travail peinant à redémarrer, une marge de manœuvre budgétaire limitée et un durcissement des conditions monétaires sont quelques-unes des raisons qui freinent la croissance dans les pays en développement.

8. Dans de nombreux pays parmi les plus pauvres du monde, la pandémie a inversé la tendance de plusieurs années de recettes. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté devrait rester supérieur aux niveaux d'avant la pandémie. Toute une série de pays risquent de s'enfoncer plus profondément dans un cycle de dette insoutenable, d'austérité, de pauvreté accrue et de faim. Ce contexte de plus en plus difficile pour les décideurs politiques est rendu plus complexe encore par les interconnexions grandissantes entre les facteurs économiques, sociaux et environnementaux. La fréquence et l'intensité accrues des perturbations liées au climat ont un effet disproportionné sur certaines des économies les plus vulnérables du monde, ce qui leur fait prendre un peu plus de retard. Les changements structurels s'opérant dans le monde actuellement, en particulier l'accélération de l'automatisation et de la transformation numérique ainsi que l'évolution de la nature des emplois, pourraient également toucher, de façon démesurée, certains segments de la population et aggraver ainsi les inégalités.

9. Les politiques macro-économiques et les politiques de financement peuvent jouer un rôle plus efficace pour favoriser un relèvement plus résilient, inclusif et durable. Il convient d'intégrer des considérations sur le développement durable, y compris les conséquences des changements climatiques, dans les cadres des politiques fiscale, monétaire et financière. Un soutien ferme de la part de la communauté internationale est également nécessaire pour créer l'espace budgétaire qui permettra aux pays de se concentrer à nouveau sur la réalisation des objectifs de développement durable, de contribuer à la lutte contre les changements climatiques et de relever les autres défis communs.

III. Réduire la « grande fracture financière »

10. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les pays en développement leur font prendre un retard grandissant dans le relèvement après la pandémie. Les pays développés ont financé des réponses à grande échelle à la pandémie de COVID-19 grâce à des taux d'intérêt historiquement bas. De nombreux pays en développement n'ont pas pu adopter la même stratégie en raison de coûts d'emprunt sensiblement plus élevés sur les marchés financiers internationaux ainsi que d'un accès erratique à

ceux-ci. La « grande fracture financière » a réduit leur capacité à financer une stratégie adaptée pour surmonter ce choc historique. Si aucune mesure n'est prise à cet égard, les disparités entre les perspectives de développement ne feront que s'aggraver et les traces laissées par la pandémie compromettront irrémédiablement l'espoir de voir les objectifs de développement durable se réaliser.

11. Le financement par l'emprunt permet aux pays de réagir en cas d'urgence, comme lors d'une pandémie, et de financer des investissements à long terme dans l'action climatique et les objectifs de développement durable. Mal utilisé, il peut néanmoins limiter la marge de manœuvre budgétaire à long terme et mettre à mal la stabilité financière. L'emprunt souverain permet aux gouvernements d'augmenter les dépenses afin de surmonter une crise, dans les cas où des acteurs privés seraient incapables de le faire. Il permet aux pays d'investir dans l'avenir quand des possibilités d'investissement productif, favorables au bien public, se présentent. Ce type d'investissements peut favoriser la réalisation d'objectifs de politique publique et, à plus long terme, élargir l'assiette fiscale et renforcer la capacité de remboursement de la dette. Afin de profiter durablement de ces avantages, il faut toutefois savoir gérer soigneusement les risques et utiliser efficacement les ressources. La brusque accumulation de dettes déclenche souvent une crise financière. La difficulté consiste à favoriser l'accès à un financement stable, à des conditions abordables et à long terme, tout en utilisant les recettes de façon productive de façon à atteindre les objectifs de politique publique et à améliorer la capacité budgétaire.

12. S'ils ne comblent pas les déficits de financement, les pays devront peut-être renoncer à faire les investissements productifs nécessaires pour satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et environnementaux, ce qui serait dommageable tant du point de vue de l'équité que de l'efficacité. Le financement par l'emprunt est particulièrement adapté aux investissements (comme les investissements dans les infrastructures) qui génèrent des retours directs ou renforcent la capacité budgétaire d'un pays sur des horizons temporels donnés. Ces investissements dans le développement durable devraient attirer les fonds d'investisseurs disposant d'horizons temporels suffisamment longs, comme les fonds de pension ou les banques publiques de développement, mais, pour diverses raisons, ce n'est pas le cas actuellement. D'autres formes de dépenses publiques, qui peuvent ne pas améliorer directement la capacité budgétaire et ont peu de chances d'attirer les fonds des investisseurs commerciaux, même sur le long terme, peuvent être indispensables pour éviter les coûts importants (action climatique), éliminer la pauvreté et parvenir à l'égalité des genres ou à d'autres objectifs de développement durable. Ce sont là des priorités que la communauté internationale s'est engagée à soutenir et qui devraient être financées à des conditions concessionnelles.

13. Afin de corriger les disparités dans le relèvement et de réaliser les objectifs de développement durable, les pays devront bénéficier d'un accès fiable à un financement abordable à des conditions concessionnelles ou non concessionnelles (c'est-à-dire à partir de sources publiques, privées, nationales et internationales). La mise en place d'un ensemble de mesures pourrait permettre aux pays en développement de mobiliser un financement abordable à long terme et de l'utiliser efficacement afin d'atteindre des objectifs stratégiques, notamment en prenant les mesures suivantes :

a) utiliser efficacement les ressources mobilisées, condition préalable pour concrétiser les fonds supplémentaires en résultats dans le domaine du développement et pour améliorer la capacité budgétaire de remboursement de la dette. Il convient, dans ce but, de renforcer l'efficacité des investissements publics et la bonne gouvernance, et d'intégrer le soutien des partenaires de développement et

d'investissement aux plans nationaux à moyen terme (grâce notamment à un cadre de financement national intégré) ;

b) mobiliser un financement public supplémentaire, en collectant notamment des ressources intérieures, pour investir dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les banques publiques de développement peuvent jouer un rôle important à cet égard, car elles sont capables d'accorder des prêts à long terme et de manière contracyclique, à des taux abordables ;

c) réduire les coûts d'emprunt et la volatilité procyclique des emprunts auprès de sources commerciales grâce à des mesures nationales pour réduire les risques et rendre l'environnement plus favorable, à des initiatives internationales pour limiter la volatilité sur les marchés mondiaux, à des améliorations dans l'écosystème d'information, y compris des notations à plus long terme et des évaluations de la soutenabilité de la dette, ainsi que tirer profit de l'intérêt accru porté aux questions de durabilité pour diminuer les coûts d'emprunt ;

d) trouver une solution aux accumulations dangereuses de la dette afin de réduire les charges de la dette et de libérer des ressources pour l'investissement dans l'action climatique et la réalisation des objectifs de développement durable.

14. Les mesures présentées ci-dessus recourent tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. Certaines des analyses détaillées et des recommandations ainsi que des mesures clés complémentaires sont traitées dans les chapitres du *Financing for Sustainable Development Report 2022* et sont résumées ci-après.

IV. Messages clés et recommandations issues du rapport sur le financement du développement durable pour 2022

Ressources publiques nationales

15. La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les soldes budgétaires. Les recettes fiscales ont chuté, en particulier dans les pays les plus pauvres, alors que les besoins de dépenses ont augmenté. Cela nous a notamment permis d'apprendre l'importance de la planification à long terme pour faciliter une politique budgétaire contracyclique, en particulier dans un monde caractérisé par une transformation technologique rapide et une variabilité croissante des conditions climatiques.

16. Les pays bénéficient beaucoup de systèmes budgétaires solides, notamment grâce à la diversification des sources de recettes, qui peuvent laisser aux gouvernements une marge de manœuvre plus importante pour mettre en œuvre des politiques budgétaires contracycliques efficaces. Les pays qui présentent des politiques budgétaires fragiles et disposent de faibles volants ont tendance à être plus fragiles pendant une crise. Les gouvernements peuvent concevoir des plans d'urgence avant les chocs et dans la perspective des stratégies de recettes à moyen terme et des cadres de financement nationaux intégrés. Intégrer les prévisions à plus long terme à l'élaboration des politiques, sur des questions comme les réformes fiscales et les investissements publics, permet aux gouvernements de mieux réagir en cas de choc et de faire correspondre les plans avec les objectifs plus généraux du développement durable.

17. Des systèmes budgétaires solides, tant en ce qui concerne la fiscalité que les dépenses, peuvent permettre de réduire la pauvreté et les inégalités tout en favorisant la croissance économique, la transformation industrielle et la durabilité

environnementale. Compte tenu de l'ambition du Programme 2030 et des défis que représente le relèvement après la pandémie de COVID-19, il devient de plus en plus urgent d'améliorer la structure du système fiscal afin qu'il corresponde aux stratégies de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable. Des assiettes fiscales plus larges peuvent ainsi aider les pays à supporter les chocs. Les réformes des recettes fiscales devraient s'appuyer sur les stratégies nationales en matière de recettes à moyen terme afin d'élargir l'assiette fiscale et de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, en particulier par les riches. Ces stratégies peuvent également servir de guides pour mener des réformes de l'administration fiscale. Une bonne gestion financière publique peut, en effet, améliorer l'efficacité des dépenses, notamment grâce à de meilleurs systèmes de passation de marchés afin de lutter contre la corruption, même en ce qui concerne les programmes de dépenses d'urgence. Ces mesures devraient se retrouver dans les cadres de financement nationaux intégrés.

18. La politique budgétaire crée des mesures incitatives qui influencent l'activité économique ainsi que les retombées sociales et environnementales. Les gouvernements devraient accorder tous les aspects de la finance publique avec le développement durable.

19. Premièrement, les pays devraient utiliser efficacement le système budgétaire afin de réduire les inégalités, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le Programme 2030. Certaines politiques budgétaires sont utiles pour lutter contre les inégalités, par exemple :

a) des impôts progressifs sur le revenu portant sur une large assiette fiscale, accompagnés d'allocations adaptées pour les pauvres, sont un instrument essentiel pour lutter contre les inégalités de revenus ;

b) les politiques visant à augmenter les taux d'imposition sur les revenus du capital pour qu'ils se rapprochent des taux d'imposition sur les revenus du travail peuvent permettre de garantir que les riches, qui bénéficient généralement de revenus du capital élevés, paient un impôt adapté. Des impôts sur la fortune ou sur les successions peuvent venir renforcer cette volonté ;

c) les systèmes de protection sociale universelle, qui ont un effet direct sur les inégalités, créent également une infrastructure utilisable en cas d'urgence ou de crise, et peuvent être conçus pour encourager la formalisation des entreprises et limiter l'évasion et la fraude fiscales.

20. Deuxièmement, les pays devraient utiliser plus efficacement le système budgétaire pour parvenir à l'égalité entre les genres et à l'autonomisation des femmes. Dans ce but, il est recommandé que :

a) les pays élaborent des politiques en s'appuyant sur une analyse systématique des conséquences sur l'égalité entre les genres de leurs systèmes fiscaux et de leurs budgets ;

b) les dépenses publiques répondent aux besoins identifiés, notamment des investissements plus importants dans l'économie des services à la personne, qui produira un « triple dividende » en augmentant la participation des femmes au marché du travail, en améliorant les compétences humaines et en créant des emplois décents dans le secteur des soins rémunérés.

21. Troisièmement, tous les pays devraient adapter leur système budgétaire pour qu'il tienne mieux compte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, ainsi que d'autres objectifs environnementaux. L'action pour le climat peut nécessiter le recours à un ensemble d'outils (dont la fiscalité, les marchés de droits d'émission de carbone, les réglementations et les subventions) pour

être réalisable sur le plan politique, pratique d'un point de vue administratif et efficace. Voici quelques politiques qui pourraient être envisagées :

a) éliminer les subventions explicites aux combustibles fossiles et la tarification du carbone en les remplaçant par une taxation ou un mécanisme d'échange de droits d'émission, ou les deux ;

b) réaliser des investissements publics dans les solutions de remplacement propres et augmenter les transferts sociaux afin d'amortir les effets régressifs de l'arrêt des subventions aux combustibles fossiles ou des taxes sur l'énergie.

22. Afin d'honorer les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et de s'assurer qu'aucun pays n'est laissé de côté, les pays devraient renforcer la coopération internationale en matière de fiscalité, en particulier en ce qui concerne l'échange et l'utilisation de renseignements en la matière. La transformation numérique ainsi que les progrès réalisés dans le domaine de l'échange de renseignements en matière fiscale entre les pays et les nouvelles normes internationales concernant l'enregistrement des bénéficiaires effectifs des titres juridiques augmentent la taille et la profondeur de l'écosystème d'information disponible pour mettre efficacement en œuvre l'intégrité fiscale et financière. Cependant, de nombreux pays sont incapables d'avoir accès à ce type de renseignements ou d'en tirer profit. Pour remédier à cette situation, les autorités devraient :

a) ajouter des renseignements au domaine public afin que tous les services gouvernementaux puissent en profiter pour élaborer leurs politiques, notamment en publiant des informations sur les effets possibles des nouvelles normes fiscales internationales et en publiant le registre des bénéficiaires effectifs ;

b) faire un meilleur usage des renseignements au niveau national, y compris en les partageant et en les vérifiant à tous les niveaux du gouvernement ;

c) améliorer l'échange de renseignements internationaux en matière fiscale, en particulier pour les pays les moins avancés, en veillant à ce que davantage de pays puissent recevoir les renseignements nécessaires et en prévoyant une assistance pour améliorer les systèmes et renforcer les capacités pour utiliser lesdits renseignements.

23. Enfin, la numérisation de la monnaie comporte de nouveaux risques de fraude et d'évasion fiscales et de flux financiers illicites, et présente parallèlement de nouvelles possibilités de répression. Il faut disposer de recherches et d'orientations supplémentaires sur la façon dont l'administration et les politiques fiscales, en particulier dans les pays en développement, peuvent être adaptées à la promotion du développement et à l'utilisation des avoirs numériques, y compris les cryptoactifs, les monnaies numériques stables et les monnaies numériques de banque centrale, et les influencer.

Entreprises privées et financement national et international

24. Pour atteindre les objectifs de développement, le secteur privé doit investir dans le futur, plus particulièrement dans la capacité productive et le développement des infrastructures. Les investissements par les entreprises privées sont repartis nettement à la hausse en 2021, avec des différences d'intensité selon le pays, même si les tendances d'investissement restent incertaines pour l'avenir. La pandémie a modifié la conjoncture des investissements en portant une attention accrue à la résilience des chaînes de valeur mondiale, à la gestion des risques et à l'utilisation des technologies numériques. Les changements climatiques participent également à la transformation de nombreux secteurs d'activité, tels que l'énergie et l'agriculture. Les décideurs

politiques doivent donc réévaluer les priorités en matière d'investissement à la lumière des changements structurels dans les systèmes de production internationaux, de la numérisation de l'économie et de l'incidence des changements climatiques.

25. Un financement abordable à long terme est une condition préalable pour que le secteur privé multiplie ses investissements à long terme. Or, de nombreux pays en développement ne disposent pas d'accès au financement à long terme à cause du sous-développement des marchés des capitaux et du secteur bancaire local ainsi que des coûts élevés de l'emprunt extérieur. Pour résoudre ces problèmes, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) la communauté internationale devrait continuer de se concentrer sur le développement des systèmes financiers locaux et chercher des moyens pour mieux promouvoir le recours au crédit ayant un effet positif sur le développement durable ;

b) les gouvernements et les partenaires de développement devraient également chercher à tirer meilleur parti des marchés du non-coté, tels que le capital-investissement et les fonds de capital-risque, qui représentent aujourd'hui des milliers de milliards de dollars des États-Unis, et les privilégier comme sources de financement à long terme pour les pays en développement.

26. Même si l'investissement privé ne peut pas remplacer l'investissement public dans les infrastructures, il est possible de renforcer son rôle dans certains domaines. Il faudrait pour cela lever les obstacles à une augmentation de l'investissement privé et abandonner une approche des projets au cas par cas au profit d'une approche plus systématique. Pour ce faire, les mesures suivantes sont recommandées :

a) les gouvernements doivent élaborer des stratégies pour des infrastructures durables, inclusives et résilientes, dans lesquelles sont définis les domaines adaptés à l'investissement public et ceux qui conviennent mieux à l'investissement privé ainsi que les politiques et les réformes institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre ces stratégies ;

b) les partenaires de développement devraient chercher les moyens d'améliorer l'efficacité de l'appui technique pour le développement des infrastructures en créant, par exemple, un marché de l'assistance technique et en s'appuyant davantage sur la technologie dans ce domaine.

27. Les pays pourraient également profiter d'un secteur privé plus inclusif. En effet, si celui-ci ne parvient pas à proposer des perspectives économiques à tous les segments de la population, l'économie sera non seulement moins productive, mais l'exclusion créera aussi de l'instabilité sur le long terme. Les gouvernements peuvent favoriser l'inclusion en levant les obstacles qui sont à l'origine des exclusions économiques, tels que les lois discriminatoires à l'égard des femmes, et en élaborant des mesures incitatives et des politiques centrées sur les groupes exclus.

28. Afin d'ouvrir le secteur privé, il faut aussi améliorer les services financiers proposés à ceux qui n'y ont qu'un accès restreint. Dans l'état actuel des choses, les contraintes financières sont un frein au développement et à la résilience des petites entreprises, ce qui limite leur potentiel en matière de création d'emplois. En outre, les coûts excessifs de certains services financiers constituent une lourde charge pour ceux qui en ont besoin. Pour résoudre ces problèmes, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) les décideurs politiques devraient continuer à vérifier si les mesures qu'ils ont eu raison de mettre en place afin d'éviter une raréfaction soudaine du crédit pour les entreprises privées au cours de la crise de la COVID-19 profitent également aux petites entreprises et aux microentreprises, ou s'il faut prendre de nouvelles mesures ;

b) la coopération internationale pourrait favoriser le partage entre les pays de solutions aux problèmes structurels qui limitent l'accès au financement en combinant, par exemple, des mesures traditionnelles (comme l'infrastructure de crédit) avec un soutien aux solutions innovantes (telles que les technologies d'évaluation du crédit) ;

c) il convient d'accorder une attention particulière aux obstacles réglementaires susceptibles de favoriser involontairement l'exclusion financière des pauvres, y compris les migrants, et d'augmenter les coûts, tels que ceux des envois de fonds.

29. Le secteur privé ne doit pas seulement être plus inclusif, il doit également être plus durable. Il faut utiliser les marchés des capitaux comme un levier pour procéder à une transformation durable. Les investisseurs incorporent de plus en plus souvent les questions de développement durable dans leurs décisions en matière d'investissement, au moyen notamment de la gestion des risques. Toutefois, cette tendance ne suffira sans doute pas à changer le comportement des entreprises vis-à-vis du développement durable, à moins que les décideurs politiques ne prennent des mesures supplémentaires, telles que :

a) des mesures stratégiques, comme la tarification du carbone, qui rendent les activités commerciales incompatibles avec le développement durable moins rentables, et le soutien aux entreprises qui ont un impact positif sur le développement durable ;

b) l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des rapports sur le développement durable des entreprises afin de fournir les informations nécessaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes quand ils évaluent les entreprises sur cet aspect ;

c) le renforcement de l'intégrité du marché en fixant des normes et des critères communs pour les produits d'investissement commercialisés ou présentés comme durables ;

d) l'augmentation de la demande pour les investissements durables en exigeant des fonds de pension et des conseillers financiers qu'ils demandent à leurs bénéficiaires et clients quelles sont leurs préférences en matière de développement durable (le Groupe de réflexions interinstitutions pourrait réfléchir aux questions pertinentes à cet égard) ;

e) l'obligation pour les investisseurs institutionnels de divulguer l'empreinte écologique et sociale de leurs portefeuilles ;

f) l'élaboration de règles et de normes définissant les approches du financement durable sur les marchés des capitaux afin de diriger les flux de financement vers les pays en développement qui sont très en retard dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Coopération internationale pour le développement

30. En 2020, les prestataires de développement durable ont porté l'APD à son niveau le plus élevé jamais enregistré, malgré la récession économique, preuve que cet instrument joue le rôle de ressource contracyclique en temps de crise. Toutefois, les volumes d'APD sont actuellement insuffisants pour répondre aux besoins grandissants de relèvement après la pandémie. Dans leur ensemble, les donateurs n'honorent toujours pas leur engagement de fournir 0,7 % de leur revenu national brut pour l'APD et d'attribuer 0,15 à 0,20 % de celui-ci aux pays les moins avancés. Par ailleurs, l'attribution d'un financement à des conditions concessionnelles est devenue plus difficile et les pays les moins avancés en profitent moins qu'avant. Il faut ajouter

à cela une distribution des vaccins contre la COVID-19 profondément injuste, en particulier envers les pays les plus pauvres. Pour résoudre ces problèmes, il est recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) les fournisseurs d'APD doivent relever et honorer leurs engagements à cet égard grâce à des ressources supplémentaires ou nouvelles, notamment en faveur des pays les moins avancés. Il convient de privilégier les subventions plutôt que les prêts quand il s'agit de pays vulnérables comme les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

b) les fournisseurs d'APD devraient s'attacher en tout premier lieu à réduire le déficit de financement que connaît le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et se ranger sous la bannière de la distribution efficace et équitable des vaccins pour tous les pays ;

c) les donateurs devraient utiliser les critères de vulnérabilité en complément du recours au PIB pour accorder l'APD d'une façon cohérente et systématique ;

d) les pays devraient s'efforcer de mieux adapter le financement et les politiques y relatives aux objectifs à plus long terme présentés dans leurs plans nationaux, et les partenaires de développement devraient faire de même en ce qui concerne leurs interventions et les priorités des pays. Les cadres de financement nationaux intégrés peuvent constituer un bon moyen d'améliorer l'efficacité de la coopération en matière de développement en faisant correspondre les plans, les stratégies et les ressources.

31. L'élaboration d'un cadre conceptuel initial pour une coopération Sud-Sud représente un progrès essentiel pour mesurer cette collaboration. Les initiatives de coopération de ce type ont permis de lutter contre la pandémie, en complément des efforts Nord-Sud. Le champ d'application, le volume et la portée géographique de la coopération Sud-Sud continuent à prendre de l'ampleur, et les fournisseurs du Sud devraient poursuivre leurs efforts pour la mesurer.

32. Il faut donner un second souffle à la coopération internationale et améliorer son efficacité. Dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général a appelé de ses vœux une nouvelle donne mondiale débouchant sur un multilatéralisme plus inclusif, plus efficace et fonctionnant davantage en réseau en s'attachant particulièrement à la prospective stratégique afin de prévenir les principaux risques mondiaux. Pour ce faire, les mesures suivantes sont recommandées :

a) les pays développés doivent de toute urgence honorer l'engagement qu'ils ont pris de mobiliser 100 milliards de dollars des États-Unis par an en faveur de l'action climatique dans les pays en développement ;

b) les fournisseurs devraient tenir leur nouvel engagement consistant à doubler le financement pour l'adaptation d'ici à 2025 et à privilégier le financement par subventions pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

c) les partenaires de développement devraient intégrer des mesures de réduction des risques liés aux catastrophes dans la coopération en matière de développement, sur l'ensemble des secteurs, afin de renforcer la résilience face aux chocs et aux risques actuels et futurs ;

d) ils devraient également traduire les engagements ou les promesses en matière d'aide et d'action climatique en bénéfices pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en prenant notamment les vulnérabilités multidimensionnelles comme critères pour pouvoir bénéficier de l'APD.

33. Il est possible de répondre à un nombre élevé de demandes en augmentant les ressources des banques multilatérales de développement. Les prêts accordés par ces banques ont sensiblement augmenté en 2020 et devraient continuer de le faire en 2021. Leurs ressources concessionnelles profitent certes aux pays les moins avancés, mais leurs guichets non concessionnels représentent également un moyen essentiel pour les pays à revenu intermédiaire d'accéder à un financement à long terme à des taux inférieurs à ceux du marché. Il est recommandé que les donateurs :

a) augmentent leur dotation aux banques multilatérales de développement, en particulier la Banque Africaine de développement et le Fonds africain de développement, et envisagent de réaffecter par leur intermédiaire les droits de tirage spéciaux ;

b) revoient les exigences de fonds propres et fassent progresser les méthodes d'optimisation des bilans.

34. Il serait possible de recourir à un financement mixte, qui tire profit des fonds publics pour mobiliser le financement privé, pour appuyer les priorités nationales en matière de développement, en particulier dans les domaines susceptibles de générer des rendements financiers positifs afin de rembourser les partenaires privés, mais, dans ce cas, le recours au financement à des conditions concessionnelles et aux subventions doit être réduit au minimum. Mobiliser le financement privé en pleine crise provoquée par la pandémie de COVID-19 peut s'avérer plus difficile, mais cela peut être une solution possible pour financer le relèvement après celle-ci. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) adopter une approche différenciée en fonction des besoins et des effets recherchés pourrait augmenter la portée et l'efficacité du financement mixte, vu le peu de ressources concessionnelles disponibles ;

b) utiliser différents instruments, tels que les garanties et les mécanismes de transfert des risques, pourrait constituer un moyen d'augmenter le financement mixte ;

c) introduire les cadres de financement nationaux intégrés pourrait pousser les décideurs politiques à envisager le financement mixte pour les investissements dans les projets qui ont une forte incidence sur le développement durable.

Le commerce international comme moteur du développement

35. Le commerce international a connu une forte reprise depuis son effondrement sans précédent de 2020. Les échanges internationaux de biens et de services ont probablement atteint un record de 28 000 milliards de dollars des États-Unis en 2021, soit 11 % de plus que leur niveau d'avant la pandémie. Toutefois, il ne faut, pas se réjouir trop vite. Le rythme du relèvement est inégal dans le monde : les pays les plus pauvres sont ceux qui s'en sortent le moins bien, en raison principalement de leurs vulnérabilités structurelles et d'un manque de diversification de la production.

36. Les perturbations dans la logistique des échanges, qui ont pesé sur les chaînes de valeur mondiales, ont été corrigées, quoique lentement. Le coût du commerce maritime international, qui représente plus de 80 % des échanges mondiaux, reste beaucoup plus élevé qu'avant la pandémie de COVID-19, ce qui nuit aux opérations des chaînes de valeur mondiales. Une hausse des tarifs du fret pour les conteneurs porterait préjudice à ces opérations, augmenterait les prix des importations mondiales et alimenterait la pression inflationniste. Cela constituerait une charge financière supplémentaire pour les pays qui dépendent de l'importation des biens essentiels, y compris les médicaments et les denrées alimentaires. Le ralentissement du commerce

international au cours de la pandémie a réduit la capacité budgétaire des pays en développement dont les recettes publiques dépendent fortement des recettes douanières. La mise en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges ainsi que de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est importante pour faciliter le mouvement des marchandises, y compris les médicaments et les denrées alimentaires, et réduire les coûts des échanges commerciaux.

37. Pendant la pandémie, le déficit de financement du commerce s'est creusé et est passé de 1 500 milliards à 1 700 milliards de dollars des États-Unis. L'aversion au risque s'est accrue dans les institutions financières privées, qui ont eu davantage tendance à rejeter les demandes des microentreprises et petites et moyennes entreprises ; ce sont les entreprises gérées par les femmes qui en ont le plus pâti, car cela a restreint leur participation aux échanges internationaux. Simplifier l'évaluation des risques des entreprises et mettre en place, à l'échelle mondiale, des règles pour lutter contre le blanchiment d'argent sont deux moyens possibles de réduire les coûts commerciaux et de combler le déficit de financement du commerce.

38. Le système commercial multilatéral a fait beaucoup pour éviter le recours trop fréquent à des mesures de restriction au commerce, mais les avancées dans les négociations du commerce multilatéral demeurent insuffisantes. Les membres de l'OMC ont fait preuve de retenue lorsqu'il s'est agi d'imposer de nouvelles mesures de ce type en relation avec la pandémie. Ils ont appuyé le relèvement en continuant de lever les restrictions qui avaient été adoptées plus tôt pendant la crise. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer la coordination de la politique multilatérale, notamment pour ce qui est d'interdire les subventions néfastes accordées à la pêche, de garantir la sécurité alimentaire au moyen de réformes continues du marché agricole, de reprendre les discussions sur le traitement spécial et différencié, et de chercher des solutions au fossé numérique grâce aux possibilités offertes par le commerce électronique.

39. Il est nécessaire de prendre des mesures stratégiques en matière de commerce et d'investissement pour réduire l'inégalité dans la distribution des vaccins et améliorer l'accès de tous les pays aux technologies et aux produits médicaux essentiels pour lutter contre la pandémie. Ces mesures peuvent aider à surmonter les obstacles aux chaînes d'approvisionnement et faciliter le commerce de fournitures médicales dont le besoin se fait cruellement sentir. Elles peuvent également permettre d'augmenter la capacité de fabrication des pays en développement et le transfert de technologie et de savoir-faire. Les membres de l'OMC devraient chercher à s'accorder sur les façons d'améliorer la réponse de l'organisation à la pandémie de COVID-19, y compris sur le plan de la politique commerciale.

40. Les mesures stratégiques en matière de commerce et d'investissement sont étroitement liées à l'action climatique. Les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières peuvent avoir un effet dissuasif sur la délocalisation de la production vers des pays dont les méthodes de production ont une plus forte intensité de carbone, mais ils peuvent également pénaliser, dans les pays en développement, les producteurs qui n'ont qu'un accès limité aux technologies vertes. La majorité des accords internationaux d'investissement actuellement en vigueur ignorent les problèmes d'ordre environnemental que peut engendrer une augmentation des flux d'investissement. Les discussions multilatérales restent le meilleur moyen pour régler, de façon cohérente, le transfert des technologies vertes vers les pays en développement et élaborer un cadre encourageant les échanges de biens et de services environnementaux d'une manière qui profite à ces pays. Par ailleurs, la communauté internationale devrait continuer à les aider à réduire la teneur en carbone de leurs exportations.

Dette et soutenabilité de la dette

41. Alors qu'elle se situait déjà à des niveaux élevés, la dette publique mondiale a continué d'augmenter en 2021, pour atteindre près de 99 % du PIB. L'ampleur et l'évolution de l'augmentation de la dette publique varient selon les groupes de pays en fonction des conditions de départ et de la marge de manœuvre budgétaire. Les niveaux de dette devraient rester élevés dans de nombreux pays, entretenus par des besoins bruts et de financement extérieur élevés ainsi que par les effets à long terme de la pandémie sur la croissance et les recettes.

42. L'augmentation récente de la dette aggrave les vulnérabilités de la dette qui existaient déjà avant la pandémie. Ces vulnérabilités, qui se sont accrues au cours des 10 dernières années à cause du creusement des déficits des finances publiques et d'une croissance en perte de vitesse, se sont soudain accentuées sous l'effet de la pandémie. Environ 60 % des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu sont maintenant considérés, selon le cadre de viabilité de la dette du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, comme présentant un risque élevé de surendettement ou comme étant en situation de surendettement, ce qui représente une forte augmentation (30 %) par rapport à 2015. Bien que les risques à court terme de crise budgétaire aient diminué au début de l'année 2022 dans la plupart des pays à revenu intermédiaire, près d'un quart de ceux-ci présentent encore des risques élevés en la matière. La part des emprunts intérieurs a également augmenté. L'essor des marchés obligataires nationaux devrait contribuer à la résilience financière et budgétaire, mais un excès d'emprunts souverains auprès des systèmes bancaires nationaux peut aussi accentuer les vulnérabilités à cause du lien étroit qui existe entre la dette souveraine et le système bancaire.

43. Les coûts financiers augmentent dans les pays les plus pauvres et restent élevés dans les petits États insulaires en développement, qui se débattent avec des taux d'intérêt plus élevés, une reprise plus lente et une diminution persistante des recettes. De même, les besoins bruts de financement extérieur progressent dans de nombreux pays les moins avancés et à faible revenu du fait de taux plus élevés pour le service de la dette extérieure, y compris les paiements différés de l'Initiative de suspension du service de la dette, et du creusement des déficits courants, même si certains exportateurs de pétrole bénéficient de la hausse généralisée du prix de cette matière première. La plus grande dépendance de ces pays aux emprunts aux conditions du marché ou s'en approchant se traduit par des charges d'intérêt plus élevées. Alors que l'incertitude et les pressions inflationnistes augmentent dans le monde et que les conditions financières se durcissent, la capacité de certains pays à refinancer la dette active est remise en cause.

44. L'effet conjugué d'un soutien à la politique monétaire, de volants préexistants, dans certains pays, et d'un appui concerté a permis de profiter d'une réserve de liquidités afin de faire face aux conséquences de la pandémie. Le soutien à la politique monétaire dans les économies développées a stimulé la liquidité mondiale, avec des retombées bénéfiques pour les pays à revenu intermédiaire, les pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu sous la forme de flux de financement continus et d'achats d'obligations. Les prêts publics, l'Initiative de suspension du service de la dette menée par le Groupe des Vingt (G20) et le Club de Paris, et la plus récente allocation de droits de tirage spéciaux par le FMI ont permis de maintenir la liquidité. Certains pays ont pu puiser dans des volants préexistants et des sources de financement nationales, y compris leur banque centrale. Cela dit, les pays les moins avancés et les pays à faible revenu se sont trouvés contraints de rogner sur les autres dépenses et investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les volants nationaux et les possibilités de financement sur le marché intérieur vont peut-être s'épuiser alors même que les conditions de financement

extérieur se durcissent. Alors que le volume et les vulnérabilités de la dette sont élevés, que l'Initiative de suspension du service de la dette prend fin et que les sources de financement abordables pour les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu se raréfient, améliorer les mesures de prévention et de résolution des crises de la dette est devenu plus urgent encore.

45. Pour soutenir le relèvement et investir dans le développement durable tout en tenant compte des vulnérabilités de la dette, il faudra prendre des initiatives tous azimuts. Les pays doivent relever un défi à plusieurs niveaux : ils doivent continuer à dépenser pour faire face aux conséquences immédiates de la pandémie, poursuivre le relèvement, restaurer les volants et accroître les investissements consacrés aux objectifs de développement durable. Pour ce faire, des mesures au niveau national et un soutien international sur l'ensemble des domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba sont nécessaires, notamment pour trouver une solution aux problèmes d'endettement.

46. Ces problèmes vont certainement s'aggraver avec le durcissement des conditions de financement dans le monde. C'est pourquoi l'architecture pour la résolution de la dette doit être améliorée. Chercher une résolution précoce de la dette lorsque cela est nécessaire peut permettre aux pays d'éviter les mesures insuffisantes et tardives. Cela suppose d'accélérer la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette et d'accomplir des progrès supplémentaires en ce qui concerne les approches contractuelles.

47. Cette accélération est essentielle pour permettre de prendre rapidement des mesures lorsqu'un pays fait face à des difficultés financières. Cela nécessitera d'avoir une idée plus claire des processus et des délais prévus, de contacter rapidement toutes les parties prenantes, de mieux comprendre comment la comparabilité de traitement des créanciers du secteur privé sera mise en œuvre et d'étendre le Cadre commun aux autres pays vulnérables fortement endettés qui ne peuvent prétendre bénéficier de l'Initiative de suspension du service de la dette. Un moratoire sur le service de la dette pendant les négociations au titre du Cadre commun peut permettre de soulager le débiteur à un moment où il est sous pression et accélérer les procédures pour la restructuration effective de la dette.

48. La participation des créanciers privés à la restructuration de la dette peut être encore améliorée par les mesures suivantes :

- a) le renforcement continu des clauses d'action collective dans les contrats obligataires ;
- b) l'élaboration de clauses types de restructuration à la majorité pour les conditions de paiement des prêts consortiaux, que les créanciers des secteurs public et privé sont en train de mettre au point sous la supervision du Groupe des Sept, car cela pourrait combler une lacune importante dans la résolution de la dette du secteur privé ;
- c) le recours à des solutions législatives en cas de crise systémique et si la boîte à outils de résolution contractuelle en vigueur s'avère inadaptée pour résoudre efficacement ladite crise, en dernier ressort.

49. Les initiatives d'échanges de créances progressent dans plusieurs régions. Ces échanges peuvent libérer des ressources pour les investissements dans les grandes priorités, mais ne permettent pas de restaurer la soutenabilité de la dette dans des pays qui rencontrent des difficultés de solvabilité. Une normalisation accrue et une meilleure appropriation du programme par les pays pourraient accroître le recours aux échanges de créances.

50. Au niveau national, les éléments suivants sont essentiels :

a) des cadres fiscaux à moyen terme, qui compensent les besoins en soutien à court terme par la viabilité budgétaire à moyen terme. Les politiques budgétaires devraient chercher à augmenter les recettes ainsi qu'à améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses ;

b) le financement devrait être calibré de façon à réduire les coûts et les risques de refinancement, y compris grâce au développement de marchés intérieurs de la dette ;

c) les politiques de gestion de la dette devraient améliorer la transparence et chercher à résoudre à l'avance les vulnérabilités plus profondes.

51. La gestion et la transparence de la dette doivent être améliorées afin de prévenir les crises dans ce domaine. Même avant la pandémie, les capacités de gestion de la dette n'étaient pas à la hauteur de la complexité grandissante caractérisant la situation de la dette et ce, malgré les progrès accomplis par les pays. La pandémie, les pertes de recettes qu'elle a entraînées et l'augmentation des besoins en financement ont encore accru ces pressions. Renforcer les capacités respectives devrait rester l'une des priorités de la communauté internationale.

52. Une gestion efficace de la dette dépend de l'exhaustivité des données sur la dette. La communauté internationale devrait continuer à coordonner les processus de collecte des données tout en veillant à combler les lacunes en matière de données. La mise en œuvre continue de la politique de financement du développement durable de la Banque mondiale, la nouvelle politique de limitation de la dette du FMI, les principes opérationnels du financement soutenable du G20 et l'initiative de transparence de la dette de l'Organisation de coopération et de développement économiques devraient améliorer la transparence de la dette et inciter à renforcer la capacité de gestion de la dette.

53. La vulnérabilité aux chocs climatiques a aggravé les problèmes posés par la dette, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Un indice de vulnérabilité multidimensionnel des petits États insulaires en développement est en cours d'élaboration à l'ONU. La vulnérabilité éclaire, dans une certaine mesure, la décision d'allouer un financement à des conditions concessionnelles (grâce notamment aux exceptions pour les petits États et aux conditions particulières pour les petites économies dans les guichets non concessionnels des banques de développement), et apporte des informations concernant les risques environnementaux au moment d'évaluer la soutenabilité de la dette. L'indice de vulnérabilité multidimensionnel pourrait permettre de réaliser une évaluation globale des vulnérabilités et compléter les outils existants.

Surmonter les problèmes systémiques

54. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les liens toujours plus étroits entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Dans un monde où les risques imbriqués et systémiques se multiplient, il faut plus que jamais améliorer la cohérence et l'homogénéité des politiques, comme l'exigeaient le Processus d'examen du financement du développement, puis le Programme d'action d'Addis-Abeba. Des initiatives multilatérales décisives sont nécessaires pour venir à bout de la crise actuelle, prêter assistance aux pays qui en ont le plus besoin et construire un système international durable, résilient et inclusif.

55. La crise de la COVID-19 continue de mettre sous pression le système financier international, sur fond de relance économique inégale et de durcissement des

conditions financières mondiales. Le durcissement des politiques monétaires dans certaines grandes économies développées entraîne déjà une inversion des flux internationaux de capitaux, qui vient s'ajouter aux défis que doivent déjà relever les décideurs politiques nationaux et agite le spectre d'une nouvelle mise à l'épreuve du filet de sécurité financière mondial.

56. Les pays ont tiré parti de tous les aspects de ce filet de sécurité, mais tous n'ont pas pu en profiter de manière égale et certaines lacunes demeurent. La plupart des pays ont surtout profité de deux aspects de ce filet : une nouvelle allocation record de droits de tirage spéciaux et des prêts d'urgence du FMI. Les échanges bilatéraux de devises se sont concentrés dans un plus petit nombre de pays et les facilités régionales de financement n'ont pas tenu leurs promesses. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) les pays qui affichent de solides positions des paiements extérieurs devraient, en temps utile, affecter, à titre volontaire, leurs droits de tirage spéciaux aux pays qui en ont besoin, étant donné tous les mécanismes examinés ;

b) les membres du FMI devraient renflouer les instruments de financement à des conditions concessionnelles et d'allègement de la dette de cette organisation, et profiter de la 16^e révision générale des quotes-parts pour augmenter sa capacité de prêt ;

c) il est possible de renforcer le rôle des facilités régionales de financement en acceptant de nouveaux membres et en augmentant le montant de leurs ressources budgétaires. Une meilleure coopération, y compris avec le FMI, peut être utile, même si ces facilités devraient rester suffisamment indépendantes pour servir au mieux les besoins de leurs membres.

57. Les décideurs politiques doivent pouvoir disposer de la panoplie complète des politiques afin d'atténuer les effets de la volatilité des flux de capitaux. Ils peuvent avoir recours, entre autres, à la politique monétaire, à la politique du taux de change, à la politique macroprudentielle et à la politique de gestion des flux de capitaux. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) la communauté internationale peut prêter assistance aux décideurs politiques grâce à des orientations cohérentes qui envisagent explicitement les conséquences des pertes, des retombées et des interactions des différentes politiques. Les pays pourraient s'aider d'un cadre d'action intégré afin de déterminer le meilleur dosage de mesures susceptible d'être mis en œuvre en tant qu'élément d'un cadre de financement national intégré ;

b) il est possible de limiter les retombées négatives en communiquant de façon claire et transparente les changements de politique monétaire dans les pays d'origine. Les efforts de ces pays pour renforcer la stabilité financière nationale et encourager davantage les investissements durables à long terme pourraient également réduire la volatilité des flux de capitaux.

58. La pandémie a mis en avant les nouveaux risques qui pèsent sur la stabilité financière et macro-économique, notamment les risques non économiques croissants. Même si le secteur bancaire a généralement bien résisté aux turbulences du marché en mars 2020, des intermédiaires financiers non bancaires moins réglementés ont accentué les pressions sur le marché et alimenté l'insuffisance de liquidité. À l'avenir, ce risque va sans doute être aggravé par l'essor des intermédiaires de technologie financière. Les risques qui pèsent sur la stabilité économique et financière, et les conséquences des changements climatiques invitent, en outre, à prendre des mesures de réglementation et de surveillance, en particulier :

a) les décideurs politiques devraient respecter le principe de « même activité, mêmes risques, mêmes règles ». Il est possible, par exemple, de durcir les obligations de déclaration, de réduire le ratio d'endettement et de renforcer la capacité d'absorption des chocs ;

b) à mesure que les risques liés au climat se multiplient, les décideurs politiques devraient envisager d'imposer aux institutions financières des obligations de déclaration concernant leur exposition aux risques climatiques et leurs stratégies d'atténuation. Intégrer les facteurs climatiques dans les simulations de crise pourrait permettre de déterminer s'il est nécessaire de prévoir une plus grande liquidité et des volants de fonds supplémentaires pour garantir la stabilité financière ;

c) les banques centrales devraient continuer à couvrir les risques liés au climat dans le cadre de leur mandat en matière de stabilité des prix et de stabilité financière. Certaines banques centrales devraient même envisager d'aller plus loin et de faire usage de la politique monétaire pour soutenir la transition vers une économie sobre en carbone en achetant, par exemple, des obligations de sociétés auprès de celles qui polluent moins ;

d) alors qu'une meilleure coordination entre les autorités nationales et avec les organismes internationaux de normalisation peut permettre d'améliorer la connaissance des risques systémiques et des retombées internationales créés par les intermédiaires financiers non bancaires et les facteurs non économiques, tels que les changements climatiques, des normes réglementaires comparables pourraient permettre d'éviter le recours à des arbitrages réglementaires et de garantir des règles du jeu uniformes.

59. Les évolutions rapides en technologie financière offrent de nouvelles perspectives et créent de nouveaux risques, y compris pour la stabilité et l'intégrité financières. Au cours de la crise de la COVID-19, les plateformes des grandes entreprises technologiques ont continué à étendre leurs activités dans le secteur financier. La crise a également accéléré la mise en place d'un nouvel écosystème d'actifs numériques, de devises et de services financiers, qui a tissé des liens de plus en plus étroits avec les institutions financières traditionnelles, ce qui pourrait augmenter les risques systémiques. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) des réglementations s'appliquant à chaque entité peuvent venir appuyer le principe de « même activité, mêmes risques, mêmes règles » afin d'atténuer les nouveaux risques créés dans la finance par les plateformes des grandes entreprises technologiques, en luttant, par exemple, contre les pratiques anticoncurrentielles ;

b) il est nécessaire de renforcer la coopération internationale afin de créer un cadre réglementaire complet et coordonné pour les cryptoactifs et les « monnaies numériques stables » capable de réduire également les risques de contagion au système financier mondial ;

c) les discussions concernant les normes pour les monnaies numériques de banque centrale devraient tenir compte de l'opinion des pays en développement, car ce sont eux qui sont le plus touchés par les conséquences imprévues dans ce domaine, telles que la volatilité accrue des flux de capitaux et la substitution de devises.

60. Le monde a besoin d'un système multilatéral solide, inclusif et cohérent pour venir à bout de la crise de la COVID-19 et se concentrer à nouveau sur la réalisation des objectifs de développement durable. L'ONU propose une plateforme universelle capable de rassembler les débats sur les questions financières, économiques, environnementales (notamment sur le climat) et sociales qui se tiennent dans diverses instances et institutions multilatérales. Des mesures supplémentaires peuvent renforcer la cohérence et la gouvernance mondiale, en particulier :

a) un sommet biennal entre le G20, le Conseil économique et social et les institutions financières internationales, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », pourrait permettre de renforcer la cohérence et faire avancer les choses en matière de politique commune ;

b) la 16^e révision générale des quotes-parts en cours au FMI offre l'occasion de faire progresser la réforme de la gouvernance ainsi que de renforcer la participation et la représentation des pays en développement.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

61. Nous assistons à deux transitions technologiques cruciales, qui vont se combiner pour donner forme au monde d'après la COVID-19 : a) la numérisation de l'économie et b) les progrès scientifiques et technologiques ainsi que l'innovation, qui peuvent favoriser une transition énergétique durable. Ces deux tendances offrent de nouvelles chances à saisir pour favoriser un développement plus économe en ressources, résilient et durable servant de fondement à toutes les transitions dans les autres domaines du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Elles sont, de plus, étroitement liées, car la technologie numérique peut permettre d'accélérer la transition énergétique tout en augmentant potentiellement la demande en énergie. Les deux transitions technologiques peuvent également faire apparaître de nouveaux risques et creuser les inégalités, une conséquence que l'on peut déjà observer dans l'économie numérique et à laquelle on pourrait s'attendre dans le cadre de la transition énergétique, si elle n'est pas soigneusement menée. Il faut multiplier les efforts, aux niveaux national et international, afin de mettre à profit ces technologies ainsi que de mobiliser le financement et le renforcement des capacités nécessaires pour procéder à des transitions justes et inclusives.

62. Un recours accru aux moyens numériques a permis à certains de mieux supporter la crise de la COVID-19, mais il a également augmenté le coût de l'exclusion numérique et créé de nouveaux risques. Un accès abordable et universel à Internet et aux compétences numériques est devenu une condition préalable pour participer à l'économie en ligne. Cette nouvelle situation a souligné et aggravé les fossés numériques entre les pays (en particulier, les pays les moins avancés), les hommes et les femmes, les entreprises, les travailleurs et les groupes vulnérables, en fonction de leur capacité à bénéficier de la transition numérique. L'essor des services financiers numériques, s'il a été l'occasion de renforcer l'inclusion financière, a également mis en relief les inégalités croissantes entre les sexes et créé de nouveaux risques, notamment de nouvelles formes d'exclusion, des cyberincidents et des cas de fraude numérique. Le rôle croissant des plateformes des grandes entreprises technologiques a provoqué des inquiétudes en ce qui concerne leur puissance commerciale et la gouvernance des données. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) pour combler les fossés numériques, les décideurs politiques doivent garantir un accès universel et abordable à Internet, prévoir des formations en compétences numériques et mettre en place des politiques ciblées pour des groupes spécifiques, comme les femmes et les filles ;

b) les organismes de réglementation et de contrôle peuvent s'appuyer sur la technologie financière pour encourager l'inclusion financière tout en atténuant les risques croissants de cyberincidents et de fraude numérique en renforçant la protection du consommateur et en rendant les prestataires de services financiers responsables de la protection des données ;

c) des fonds bien gérés et transparents pour favoriser l'accès et le service universels peuvent permettre de mobiliser les ressources nécessaires pour parvenir un

accès universel à Internet à large bande, grâce aux contributions du secteur privé, qui peuvent, s'il y a lieu, être mises en commun avec les fonds publics ;

d) les cadres réglementaires devraient être révisés et renforcés, s'il y a lieu, pour tenir compte des questions liées à la gouvernance des données (éviter notamment la concentration de la puissance économique), à la responsabilité pour le contenu, à la discrimination et aux droits de l'homme. Une coordination internationale sera nécessaire pour assurer la cohérence des normes mondiales.

63. Alors que la transition énergétique durable devient plus en plus urgente, les solutions fondées sur la science, la technologie et l'innovation ouvrent de nouvelles perspectives. Les engagements politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sont certes devenus plus fermes, mais les investissements dans les sources d'énergie durables restent insuffisants. Les investissements énergétiques ont reculé dans les pays en développement (sauf en Chine), et les transferts de technologies propres ont également diminué. Les innovations technologiques récentes permettent cependant de se rapprocher un peu plus de la transition énergétique, grâce aux améliorations dans la production et l'utilisation finale de l'énergie durable, y compris les technologies numériques pour les consommateurs. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) les décideurs politiques doivent continuer à élever le niveau de leurs ambitions climatiques et honorer leurs engagements, notamment en profitant des mesures de relance budgétaire pour un relèvement durable après la crise de la COVID-19 ;

b) l'investissement privé peut constituer une source importante de financement pour l'infrastructure énergétique, et le secteur public peut mettre en place des incitations et des aides pour garantir un accès universel et abordable à l'énergie pour les populations éloignées et mal desservies. La coopération internationale sera nécessaire pour aider de nombreux pays en développement dans leur transition grâce, notamment, au renforcement des capacités et au transfert de technologie ;

c) les mesures pour améliorer l'efficacité énergétique, telles que le recours aux technologies numériques, peuvent permettre d'abaisser les niveaux globaux d'investissement et de réduire la dépendance à des solutions technologiques qui n'ont pas fait leurs preuves pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

64. Le système des Nations Unies cherche à renforcer la capacité des pays en matière de science, de technologie et d'innovation, en complément des efforts bilatéraux et multilatéraux. Le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés simplifient la concertation et le transfert de technologie, notamment lorsqu'il s'agit de mettre à profit les technologies numériques. Les organismes des Nations Unies ont uni leurs forces à d'autres partenaires grâce à l'Accélérateur ACT, qui a permis de livrer plus d'un milliard de doses de vaccin aux pays en développement, mais qui manque toujours de fonds. La collaboration sur divers plans cherche également à appuyer les efforts nationaux pour faire correspondre le financement, l'investissement et la technologie afin de favoriser le relèvement après la crise. Les mesures suivantes sont recommandées :

a) les États Membres sont invités à augmenter leurs contributions à l'Accélérateur ACT et à envisager le partage du savoir-faire et de la propriété intellectuelle afin de soutenir la lutte contre la COVID-19 et de renforcer la résilience face aux futures pandémies ;

b) il est nécessaire de garantir un soutien continu au Mécanisme de facilitation des technologies et à la Banque de technologies pour leur permettre d'accomplir leur mandat et de renforcer davantage la capacité des pays en développement à profiter des solutions fournies par la science, la technologie et l'innovation, grâce, par exemple, aux feuilles de route en matière de science, de technologie et d'innovation au service des objectifs de développement durable.

Données, surveillance et suivi

65. La crise de la COVID-19 a souligné la valeur des données fiables et actualisées, et a rappelé de manière saisissante l'écart existant entre les pays développés et les pays en développement en matière de capacités statistiques. La pandémie a entraîné une augmentation soudaine de la demande de données exactes et actualisées sur la population, la santé et l'économie à travers le monde, mais de nombreux systèmes de données nationaux n'étaient pas préparés à répondre à de tels besoins imprévus en matière de données et à résister aux chocs, en particulier dans les pays les plus pauvres. Cette situation a fait ressortir les inégalités en matière de données qui caractérisaient le monde d'avant la pandémie, et notamment les moindres capacités en matière de données des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ainsi que les scores beaucoup moins élevés que ceux des pays développés de leurs indicateurs de performance statistique.

66. Malgré l'importance des données et des statistiques pour le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que pour l'élaboration de politiques, les systèmes statistiques et de données ont longtemps souffert d'un manque de financement, alors que les coûts et les demandes ont augmenté. Les engagements actuels des donateurs et le soutien en matière de données et de statistiques ne couvrent qu'une infime partie des besoins. Par ailleurs, le contexte du financement est devenu plus éclaté, fragmenté et complexe. Pour remédier à cette situation, trois nouveaux instruments mondiaux – la Global Data Facility, la Plateforme d'échange d'informations sur le financement des données au service du développement du Réseau de Berne et l'outil d'analyse des risques complexes – ont été lancés en 2021 pour renforcer la coordination et mobiliser un financement dans le domaine des données et des statistiques. Il est crucial que ces initiatives suscitent une large participation et soient dotées de ressources suffisantes.

67. La communauté internationale devrait :

a) augmenter la part de l'APD consacrée aux données et aux statistiques, en particulier pour renforcer les systèmes statistiques nationaux des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, et encourager l'élaboration de stratégies nationales en matière de données ;

b) renforcer la coordination et l'intégration des efforts, notamment grâce aux nouveaux instruments mondiaux susmentionnés (la Global Data Facility, la Plateforme d'échange d'informations sur le financement des données au service du développement et l'outil d'analyse des risques complexes) ;

c) s'assurer que les principes de l'appropriation du programme par le pays et de l'efficacité du développement soient au centre des efforts et des investissements accrus.

68. Une stratégie nationale d'exploitation des données faisant partie d'un cadre de financement national intégré peut permettre de créer un système de données intégré et de profiter de toute la valeur des données dans la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable. L'écosystème de données, judicieusement utilisé, peut favoriser le développement durable en a) aidant les gouvernements et les

organisations internationales à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles ; b) permettant aux personnes physiques, aux sociétés civiles et au milieu universitaire de demander des comptes aux décideurs politiques ; et c) transformant le secteur privé par des innovations et une responsabilisation fondées sur les données factuelles. Des données et des informations de meilleure qualité permettent également d'améliorer l'efficacité des marchés. Améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité des données peut favoriser l'intégration du système, et une meilleure aptitude à exploiter et traiter les données peut améliorer la participation à ce système. Cependant, un système national de données intégré qui ne s'arrête pas aux statistiques officielles, mais rassemble toutes les données produites, échangées et utilisées par l'ensemble des participants nécessite des politiques en matière d'infrastructures, des dispositions législatives et réglementaires, des politiques économiques et des institutions appropriées ainsi qu'une perspective fondée sur les droits afin d'administrer efficacement et en toute sécurité les données et de réduire le risque d'utilisation abusive. Les gouvernements ont besoin d'une stratégie nationale en matière de données pour mettre en place un système national de données intégré répondant à ces conditions. Il est possible de le faire dans les limites d'un cadre de financement national intégré, qui peut permettre de s'assurer que la stratégie nationale en matière de données est suffisamment dotée, et de bénéficier d'un système de données intégré.

69. Les gouvernements devraient :

a) élaborer une stratégie nationale en matière de données, conformément à leur degré de maturité des données, qui souligne les responsabilités et les arrangements institutionnels pour améliorer l'utilisation efficace des données dans l'administration, le secteur privé et la société civile, notamment grâce à un meilleur accès aux données et à des initiatives d'intégration des données pour améliorer l'aptitude à exploiter et traiter les données ;

b) nommer des gestionnaires de données afin de sensibiliser aux questions de l'accessibilité, de l'interopérabilité et de la gouvernance des données ;

c) accorder la priorité aux ressources nationales pour les données et les statistiques, et communiquer clairement les priorités du soutien extérieur pour mettre en œuvre la stratégie en matière de données, sans oublier qu'un cadre de financement national intégré peut être utile à cet égard.

70. Malgré certaines difficultés, les cadres de données, leur évaluation et leur collecte continuent de s'améliorer. Il reste quelques lacunes dans le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable où l'établissement des rapports mondiaux n'a pas encore commencé, mais le suivi des indicateurs d'objectifs liés aux questions de genre s'est amélioré, même si des progrès restent à réaliser. La Commission de statistique a adopté un nouvel indicateur pour la cible 17.3 (Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement), qui repose sur un cadre initial pour la mesure de la coopération Sud-Sud. Cependant, d'importantes lacunes en matière de données subsistent dans l'établissement des rapports sur les objectifs de développement durable. En ce qui concerne le suivi du secteur économique et financier, une nouvelle initiative de coopération internationale pour succéder à l'Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données est en cours d'élaboration.

71. La crise climatique et celle qu'a entraînée la pandémie ont relancé le débat sur les mesures de développement durable allant au-delà du PIB. La prochaine mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008, la norme internationale pour mesurer le PIB, intégrera les questions du bien-être et de la durabilité ainsi que le couple composé du Système de comptabilité nationale et du Système de comptabilité environnementale et économique, qui mesure la contribution de l'environnement à

l'économie, et l'incidence de l'économie sur l'environnement. Pour compléter le PIB comme critère d'accès au financement à des conditions concessionnelles, un indice de vulnérabilité multidimensionnel est en cours d'élaboration.

72. Toutes les parties prenantes devraient :

a) travailler de concert pour réduire les lacunes en matière de données sur les objectifs de développement durable, notamment en améliorant les statistiques liées au genre et en calculant le nouvel indicateur mesurant le soutien au développement ;

b) appuyer la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique, la mise à jour du Système de comptabilité nationale et l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel ainsi que le recours aux mesures allant au-delà du PIB ;

c) demander au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement de définir l'utilisation et l'efficacité des instruments de mesure du PIB dans l'analyse du développement durable et des changements climatiques, y compris pour l'attribution du financement.
